



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion**Plénière** **Mercredi 19 avril 2023****Président :** M. Michel NAGEOTTE**Présents :** MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ – Thierry CORROYER - Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY - Thierry NAPPEY – Nicolas VUILLEMIN**RAPPEL****PLANNING JOURNEE**

En cours de saison, toute modification de jour et/ou d'horaire devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans [Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.](#)

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais. Cela concernant également les réponses tardives des clubs qui ont été notifiés avant le Lundi sur Footclubs.

PROGRAMMATION DES RENCONTRES DES DEUX DERNIERES JOURNEES

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24655562 : R3 groupe E : VILLERS LE LAC – CHATEAU DE JOUX du 8 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour modifier l'horaire de la rencontre le lundi 8 mai 2023 à 19h30 au complexe sportif de la Courpée à Villers le Lac.

Match n° 24655747 : R3 groupe F : RC SAONOIS – NOIDANAIS 2 du 29 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le vendredi 28 avril 2023 à 20h00 au stade de la Maladière à Port sur Saône.

1.2 – REPORT DE MATCHS

Match n° 24650932 : R1 Herbelin groupe B : LEVIER – BRESSE JURA FOOT du 15 avril 2023

La commission prend connaissance de l'arrêté municipal envoyé le vendredi 14 avril 2023 par le club de Levier qui déclare le terrain impraticable.

La commission décide de reporter la rencontre le **samedi 29 avril 2023 à 19h00** :

- 24650932 : LEVIER – BRESSE JURA FOOT

Match n° 24652408 : R2 groupe C : PAYS MAICHOIS – ROCHE-NOVILLARS du 16 avril 2023

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre qui a arrêté la rencontre à la 45^{ème} minute en raison du brouillard.

La commission décide de reporter la rencontre le **dimanche 30 avril 2023 à 15h00** :

- 24652408 : PAYS MAICHOIS – ROCHE-NOVILLARS

Match n° 24889011 : R3 groupe D : ARC LES GRAY – IS/SELONGEY 3 du 15 avril 2023

La commission prend connaissance de l'arrêté municipal envoyé le samedi 15 avril 2023 par le club d'Arc les Gray qui déclare le terrain impraticable.

La commission décide de reporter la rencontre le **lundi 1^{er} mai 2023 à 15h00** :

- 24889011 : ARC LES GRAY – IS/SELONGEY 3

Suite à cette programmation et comme il s'agit du groupe à 13 équipes, la commission décide de fixer la rencontre suivant au **samedi 29 avril 2023 à 15h00** :

- 24889031 : IS/SELONGEY 3 – MEURSAULT

Match n° 24655535 : R3 groupe E : CHATEAU DE JOUX – ST VIT 2

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour disputer la rencontre le mercredi 19 avril 2023 à 20h00 au stade Raymond Genre à La Cluse et Mijoux.

Match n° 24655573 : R3 groupe E : FRASNE – CHATEAU DE JOUX du 15 avril 2023

La commission prend connaissance du mail du club de Frasne envoyé le samedi 15 avril 2023 qui informe que son terrain est impraticable en raison des fortes pluies. La commission demande aux clubs de se mettre d'accord et de nous communiquer une date en semaine afin de programmer la rencontre.

Match n° 24655586 : R3 groupe E : VILLERS LE LAC – BAUME LES DAMES du 7 mai 2023

Suite à la programmation d'un match en retard le 8 mai pour l'équipe de Villers le Lac, la commission décide d'avancer la rencontre au samedi 6 mai 2023 à 15h00 au complexe sportif la Courpée à Villers le Lac.

Match n° 24655750 : R3 groupe F : ASFC BELFORT – HERICOURT du 15 avril 2023

La commission prend connaissance du mail du club de l'ASFC Belfort. Elle précise que suite à la dégradation du stade des 3 Chênes constatée le 13 avril, la Ville de Belfort a communiqué le stade Mattler 2 (synthétique) comme terrain de repli. La CRTIS a autorisé exceptionnellement de pouvoir jouer cette rencontre sur ce terrain mais pas en nocturne car l'éclairage n'est pas homologué.

La commission a donc programmé la rencontre à 17h30 sur le stade Mattler 2 synthétique le samedi 15 avril 2023.

Il n'est pas possible de répondre favorablement à la demande du club de rejouer cette rencontre.

Concernant l'absence de l'arbitre central, l'article 9 des règlements 2022/2023 apporte toutes les explications.

1.3 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Voici le programme des rencontres des ¼ de finale de la Coupe Bourgogne Franche-Comté programmées le week-end des 29 et 30 avril 2023 sous réserves des procédures en cours :

SORNAY (R3)	-	JURA DOLOIS (N3)	MATCH 1
CHATEAU DE JOUX (R3) ou PONT DE ROIDE VERMONDANS (R1)	-	MACONNAIS UF (N3)	MATCH 2
CHALON FC (R1)	-	COSNE UCS (N3)	MATCH 3
SENNECEY LE GRAND (R3)	-	FC SOCHAUX MONTBELIARD (N3) ou ST APOLLINAIRE (N3)	MATCH 4

Match n° 25787965 : Coupe Bourgogne Franche-Comté : FC SOCHAUX MONTBELIARD 2 – ST APOLLINAIRE du 30 avril 2023

La commission décide d'avancer la rencontre au samedi 29 avril à 15h00 au stade René Blum à Montbéliard.

La commission programme la rencontre de ¼ de finale suivante le lundi 1^{er} mai 2023 à 15h00 :

- SENNECEY LE GRAND – FC SOCHAUX MONTBELIARD 2 ou ST APOLLINAIRE

La commission programme la rencontre de ¼ de finale suivante à une date ultérieure :

- CHATEAU DE JOUX ou PONT DE ROIDE VERMONDANS – MACONNAIS UF

Voici le programme des rencontres des ½ finales de la Coupe Bourgogne Franche-Comté programmées le jeudi 18 mai 2023 sous réserves des procédures en cours :

VAINQUEUR MATCH 4	-	VAINQUEUR MATCH 2	MATCH 1
VAINQUEUR MATCH 3	-	VAINQUEUR MATCH 1	MATCH 2

JEUNES

1.4– CHAMPIONNAT

Match n° 24991810 : U18R1 : PONTARLIER CA - USC DIJON du 16 avril 2023

Forfait déclaré de l'équipe de USC DIJON

La commission donner match perdu par forfait à l'équipe de USC Dijon (-1pt ; 0 but) et attribue le gain du match à Pontarlier (3-0).

Amende : 100 euros pour forfait déclaré.

Match n° 25666023 : U18 intersecteurs groupe B : JURA SUD FOOT – PARAY USC du 22 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour reporter la rencontre le samedi 13 mai 2023 à 14h00 au stade Edouard Guillon 2 à Molinges.

Match n° 25622845 : U15 R1 promotion poule A : CHALON FC – JURA DOLOIS du 25 mars 2023

La commission prend connaissance de l'arrêt du match suite à une blessure d'un joueur du club de Chalon.

Elle donne match à rejouer le jeudi 18 mai 2023 à 15h00.

Match n° 25624130 : U14R1 promotion poule B : FONTAINE D'OUICHE – JURA SUD FOOT du 27 mai 2023

La commission prend connaissance de la demande des clubs pour reporter la rencontre le dimanche 28 mai 2023 à 11h00 au stade de la Fontaine d'Ouche 2 à Dijon.

S'agissant de l'avant dernière journée, la commission ne peut donner son accord actuellement.

1.5 – COUPE U18 CREDIT AGRICOLE

Voici le programme des rencontres des ½ finales de la Coupe Bourgogne Franche-Comté programmées le jeudi 18 mai 2023 sous réserves des procédures en cours :

SOCHAUX US	-	RACING BESANCON	MATCH 1
DIJON FCO	-	CA PONTARLIER	MATCH 2

2- FEMININES

SENIORS

2.1 – REGIONALE 2 FEMININE

Match n°25623202 : R2F Poule Promotion C : ALC LONGVIC 2 – GJ/GSF VAL DE CERISE du 23 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande du club de l'ALC LONGVIC suite à l'occupation de ses terrains et de ses vestiaires pour avancer la rencontre le Dimanche 23 avril 2023 à 12h30 au Stade Maurice Colson 1 à Longvic.

2.2 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE FEMININE

Voici le programme des rencontres des ¼ de finale de la Coupe Bourgogne Franche-Comté programmées le week-end des 29 et 30 avril 2023 sous réserves des procédures en cours :

LONGVIC (R1F)	-	ST VIT (R1F)	MATCH 1
IS SELONGEY (R1F)	-	RACING BESANCON (R1F)	MATCH 2
GJ/GSF DE L'ARCHE (R2F)	-	STADE AUXERRE (R1F)	MATCH 3
VESOUL (R1F)	-	CHATENOY 1 (R1F)	MATCH 4

Voici le programme des rencontres des ½ finales de la Coupe Bourgogne Franche-Comté programmées le jeudi 18 mai 2023 sous réserves des procédures en cours :

VAINQUEUR MATCH 1	-	VAINQUEUR MATCH 4	MATCH 1
VAINQUEUR MATCH 3	-	VAINQUEUR MATCH 2	MATCH 2

JEUNES

2.3 – U18 R1 FEMININE

Match n° 25371649 : U18F R1 Poule B : LES FINS – FC VESOUL du 01 avril 2023

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre qui n'a pas fait jouer le match pour terrain impraticable.

La commission décide de reporter la rencontre le **lundi 8 mai 2023 à 16h00**

Match n° 25371644 : U18F R1 Poule B : LES FINS – VALENTIGNEY FEMININE du 15 avril 2023

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre qui n'a pas fait jouer le match pour terrain impraticable.

La commission décide de reporter la rencontre le **jeudi 18 mai 2023 à 16h00**

Match n° 25371583 : U18F R1 Poule B : JURA STAD'FC - VESOUL FC du 22 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 22 avril 2023 à 15h30 au stade Municipal 2 à ST Aubin.

3- FUTSAL

3.1– COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FUTSAL

Match n°25792728 : Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal : BELFORT FUTSAL CLUB – MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB 1

Forfait déclaré de l'équipe de BELFORT FUTSAL CLUB

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de BELFORT FUTSAL CLUB (0 but) et attribue le gain du match à MBFC 1 (3-0)

La commission valide la qualification du club de MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB

Amende : 60 euros pour forfait déclaré.

Voici le programme des rencontres des ¼ de finale de la Coupe Bourgogne Franche-Comté programmées la semaine du 8 au 12 mai 2023 sous réserves des procédures en cours :

<i>FC DIJON CLENAY ou MIGENNES</i>	-	<i>F5 DIJON METROPOLE ou NEUILLY CRIM SENNE.</i>	MATCH 1
ST FARGEAU	-	BESANCON ACADEMIE 1	MATCH 2
BESANCON SPORTING- FUTSAL	-	HERICOURT S.GX.	MATCH 3
LURE SPORTING	-	MONTBELIARD BELFORT	MATCH 4

3.2– REGIONAL 1 FUTSAL

Match n°24776300 : Régional 1 Futsal Poule B : AS BAUME LES DAMES – MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB du 19 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande du club de Baume les Dames suite à l'indisponibilité de son gymnase pour reporter la rencontre la semaine du 24 au 28 avril 2023 au gymnase de l'Europe à Baume les Dames.

La commission demande aux deux clubs de nous communiquer le créneau choisi pour la rencontre.

Match n°24776299 : Régional 1 Futsal Poule B : GALACTIK FC – LURE SPORTING du 17 avril 2023

La commission prend connaissance du mail de l'arbitre de la rencontre qui constate l'absence des deux clubs au moment du coup d'envoi.

Elle donne match perdu par pénalité aux deux clubs.

3.3 – REGIONAL 2 FUTSAL

Match n°25699332 : Régional 2 Futsal Poule A : BESANCON ACADEMIE FUTSAL 2 – RIOZ ETUZ CUSSEY du 26 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande du club de Rioz Etuz Cussey concernant son nombre de match reporter sur la même semaine et accepte de reporter la rencontre le mardi 09 mai 2023 à 21h15 au Palais des Sports à Besançon.

Match n° 25699369 : Régional 2 Futsal Poule B : ST FARGEAU – F5 DIJON METROPOLE du 18 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour reporter la rencontre le mardi 25 avril 2023 à 21h00 au gymnase de St Fargeau.

Match n°24776299 : Régional 2 Futsal Poule B : US JOIGNY – SPORTING BESANCON FUTSAL 2 du 17 avril 2023

La commission décide de reporter la rencontre le **lundi 08 mai 2023 à 20h30 au gymnase de Joigny**. La Commission transfère le dossier aux services de la DSI afin de savoir quelles sont les raisons de la suppression de cette rencontre de l'ensemble des outils de gestion.

Elle demande au club de US JOIGNY de nous confirmer son créneau ainsi que l'adresse de son gymnase pour communication au club adverse.

4- CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF - MDS

La commission rappelle les règles générales de ce challenge mises en place en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

CHAPITRE 2 – MALUS

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football applique l'Annexe 2 des RG de la FFF « Règlement disciplinaire et barème disciplinaire des sanctions de référence pour comportement antisportif ».

La Commission Sportive établira un classement tout au long de la saison sportive, au vu des sanctions prononcées par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, selon les modalités suivantes :

ARTICLE 36 Ter – CHAMPS D'APPLICATION

Les équipes et les faits pris en compte sont définis dans le tableau ci-après :

	Pénalisation des mauvais comportements
--	--

Domaine d'application	Totalité des matchs de championnats ayant eu un commencement d'exécution dans chacun des groupes
Compétitions concernées	-Championnats Seniors Masculins (R1, R2, R3) et Féminines (R1F, R2F) - Championnats Football Diversifié (R1 FUTSAL)
Assujettis pris en compte	Uniquement les licenciés inscrits sur la feuille de match

ARTICLE 36 Quarter – CRITERES DE CLASSEMENT

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 13 Equipes	Groupe de 12 Equipes	Groupe de 10 Equipes	Groupe de 8 Equipes et en dessous	Malus au classement
De 126 à 150	De 113 à 137	De 101 à 125	De 76 à 100	De 51 à 75	Un (1) point
De 151 à 175	De 138 à 162	De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Deux (2) points
De 176 à 200	De 163 à 187	De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Trois (3) points
	Et ainsi de suite ...				
	Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison				

RETRAIT DE POINTS

Il est précisé que pour les groupes intermédiaires (impairs), pour la base de retrait de points, il conviendra de recourir à un calcul basé sur le principe de proportionnalité,

CAS PARTICULIERS

En cas de sanctions par un/des retrait(s) de point(s) par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, la méthode d'application sera la suivante :

1. Maintien du retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,
2. Calcul du barème en ne tenant pas compte du match ayant entraîné le retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,

Un avertissement y compris 3 ^{ème} avertissement entraînant le match de suspension	Un (1) point
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Suspension à temps	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple – 18 mois de suspension = (150 + (80 :2)=190 points)
Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) points
Autres sanctions listées aux articles 4.1.1 et 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	De cinq (5) points jusqu'à l'exclusion du challenge de l'Esprit Sportif MDS à l'appréciation de la Commission Discipline.

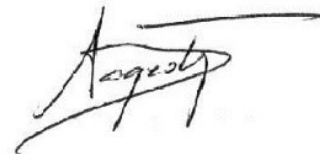
3. Calcul du malus découlant du barème,

4. Somme du retrait de point(s) direct et du malus, ne pouvant pas excéder 12 points de retraits.

Tableau récapitulatif au 18 Avril 2023

		Retrait de point(s) appliqué au classement au 18 Avril 2023 - Voir Annexe 2 (sous réserve des procédures en cours) (avec rappel des points au classement du Challenge de l'Esprit Sportif MDS)					
Division	Clubs	17/01	23/03	18/04	Mai	Juin	TOTAL
R1 Herbelin	La Charité US	1 (117)	2 (162)				3
R1 Herbelin	CA Pontarlier	-	2 (135)				2
R1 Herbelin	Belfort Sud	-	1 (111)				1
R1 Herbelin	Stade Auxerre			1 (105)			1
R2	US Sochaux	-	2 (133)				2
R2	Vesoul FC 2			1 (102)			1
R3	Delle SR	1 (122)	1 (131)	2 (187)			4
R3	St Remy Montbard	-	5 (222)				5
R3	Chateaurenaud			1 (123)			1
R3	Paron 2			1 (114)			1
R1 Futsal	Baume les Dames	1 (61)	-				1
R1 Futsal	Galactik Héricourt	4 (138)	-				4

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football